

# Bienvenue

au C.A. de la CDC !

DOCUMENT À L'INTENTION DES MEMBRES DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION D'UNE CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT  
COMMUNAUTAIRE

Document d'accueil et de formation



*25 MARS 2003*

# Introduction

- **C'est quoi ce document ?**

C'est un document produit par la Table nationale des CDC, le regroupement québécois des corporations de développement communautaire.

Au cours des dernières années, nous avons senti un besoin de fournir des outils permettant une meilleure appropriation du modèle des CDC. Avec un haut taux de roulement au sein de la permanence et des conseils d'administration, un tel outil devenait nécessaire.

Ce document vise donc à vous aider à mieux comprendre ce qu'est une CDC. Bien sûr, ce document est général : il faudra que vous appreniez également les particularités de votre CDC. Il y a, par exemple, des volets du travail d'une CDC qui sont plus ou moins développés. **Les CDC ne sont pas toutes au même niveau de développement et n'ont pas toutes les mêmes intérêts.**

Nous espérons notamment que ce petit document vous aidera dans :

- 1) la compréhension des orientations fondamentales d'une CDC ;
- 2) la prise de décision à l'intérieur du conseil d'administration ;
- 3) l'encadrement de la permanence.

**Bonne lecture !**

© TNCDC, 2003

Rédaction : Pierre Ducasse

## Section 1 : Les questions générales

- **Qu'est-ce qu'une CDC ?**

Une CDC est un regroupement local et multisectoriel d'organismes communautaires autonomes.

- **Qu'est-ce qui fait la spécificité des CDC dans l'ensemble du mouvement communautaire au Québec ?**

D'abord dans ce qu'elles **sont**. Traditionnellement, les groupes communautaires du Québec ont été regroupés de manière nationale et sectorielle. Les CDC sont structurées d'une manière complètement différente. Les CDC sont de nature locale et multisectorielle.

Ensuite, par ce qu'elles **font**. Les CDC travaillent au développement communautaire et socioéconomique du milieu, et ce, dans une perspective globale, alternative et solidaire. Aucun autre type de regroupement communautaire au Québec ne porte explicitement ce mandat.

- **Quelle est la mission d'une CDC ?**

Le Cadre de référence des CDC indique que :

Une Corporation de développement communautaire est un regroupement d'organisations communautaires qui oeuvrent dans divers champs d'activités, sur un territoire donné, dont la mission est d'assurer la participation active du mouvement populaire et communautaire au développement socioéconomique de son milieu.

Assurer la participation active du mouvement communautaire au développement socio-économique de son milieu. C'est simple à dire. Pas si simple à faire.

- **Plus concrètement, comment s'actualise cette mission ?**

Pour les besoins de compréhension, on peut diviser le travail des CDC en une dizaine des volets plus concrets.

## Section 2 : Les volets d'intervention des CDC

- **Quels sont les volets du travail d'une CDC ?**

Les voici, au nombre de dix (10).



### **La concertation**

En tant que regroupements locaux et multisectoriels, les CDC – par une vie associative proche des membres – favorisent la concertation entre les organismes communautaires autonomes. L'action structurante des CDC renforce le mouvement communautaire. En plus de stimuler la vie associative, elles favorisent le sentiment d'appartenance par différentes activités.

#### **⇒ Des exemples ?**

- Tenir des rencontres formelles (assemblées générales annuelles, réunions du conseil d'administration, réunions d'équipe... ) ;
- Tenir des rencontres informelles (café-rencontre... ) ;
- Favoriser la circulation d'information à l'aide de bulletins de liaison, de mémos... ;
- Organiser des activités sociales (activités de Noël... ) ;
- Offrir des formations spécifiquement sur la vie associative et démocratique (formations auprès des conseils d'administration) ;
- Contribuer, avec les autres acteurs du milieu, à la mise sur pied de services collectifs (services d'intégration à l'emploi, récupération, annuaires des ressources communautaires, etc.) ;
- Recruter des membres afin de créer et de maintenir un réseau d'organismes sur un territoire.



## L'information

Il s'agit de l'un des volets les plus fondamentaux. Les CDC favorisent et assurent – par divers moyens – la circulation de l'information sur toutes sortes d'enjeux locaux, régionaux et nationaux touchant de près ou de loin le mouvement communautaire. Les CDC, en majorité, produisent un bulletin d'information et tiennent régulièrement des activités de diffusion et d'échange d'information.

### ⇒ Des exemples ?

- Envoyer fréquemment de l'information aux membres (mémos, tournées téléphoniques, etc.) ;
- Concevoir, publier et diffuser des bulletins de liaison pour les membres et les autres acteurs du territoire ;
- Organiser des activités pour faciliter la circulation d'information (déjeuners-causeries, rencontres mensuelles, conférences, assemblées spéciales, assemblées générales annuelles, participations à des émissions de la télévision communautaire, etc.).



## La formation

Au chapitre de la formation, le rôle des regroupements locaux multisectoriels est particulier. Les thèmes de formation sont déterminés en fonction des besoins de l'ensemble des membres. Les CDC s'impliquent aux niveaux suivants : étude des besoins, recherche de personnes-ressources, organisation des formations et suivi. Certaines CDC ont un plan de formation fort détaillé.

### ⇒ Des exemples ?

- Consulter les membres et évaluer leurs besoins en formation (consultations, questionnaires) ;
- Déterminer les personnes-ressources compétentes et disponibles ;
- Organiser les activités de formation et en faire le suivi et l'évaluation ;
- Rechercher le financement pour les activités de formation.



## Le soutien et les services aux membres

Les CDC peuvent offrir toutes sortes de services aux organismes communautaires de leur territoire selon les besoins exprimés et leur capacité à y répondre.

### ⇒ Des exemples ?

- Soutenir les organismes directement par des services (soutien aux organismes, gestion de locaux communs, assurance collective, soutien à la recherche de financement, etc.) ;
- Référer en médiation des situations de conflits ;
- Élaborer des outils pour faciliter la gestion interne des organismes (politique de dépenses, évaluation des activités, démarrage de comptabilité, réseautage informatique, animation de rencontres, etc.).

## La consolidation et le développement communautaire



Les CDC travaillent à la création et au maintien des groupes et des réseaux communautaires. Ce volet se concrétise par le soutien des groupes à : leur démarrage, leur recherche de financement, l'élaboration de leur plan d'action, etc.

### ⇒ Des exemples ?

- Aider à la consolidation du financement des groupes communautaires ;
- Faire le suivi et l'accompagnement des nouveaux membres : accueil, intégration, information, communication ;
- Développer la vie associative et le sentiment d'appartenance (rencontres formelles et informelles, circulation d'information, activités sociales) ;
- Participer à divers comités dans des domaines variés : environnement, culture, éducation, lutte contre la pauvreté et la violence, exode des jeunes, transport, revitalisation de quartiers défavorisés, services aux sans-emploi, etc ;

- Soutenir (étude de besoins, recrutement, recherche de financement, concertation des partenaires, soutien technique, partage d'expertise, suivi) et rechercher des ressources en réponse à des besoins collectifs identifiés (services d'intégration à l'emploi, organismes en sécurité alimentaire...).



## Les représentations

C'est l'un des principaux mandats des CDC. Les CDC représentent leurs membres dans différentes instances des milieux communautaire, socioéconomique et politique. En outre, les représentations au sein des CLD sont prioritaires ainsi que celles auprès des municipalités, des CRD, des CRES et au sein de diverses tables de concertation.

### ⇒ Des exemples ?

- Stimuler les débats sur les lieux prioritaires de représentation ;
- Représenter le milieu communautaire dans divers lieux sur son territoire local : municipalités, comités locaux, centres locaux de développement (CLD), sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC), forums sur le développement social et autres activités comparables ;
- Représenter le milieu communautaire dans divers lieux régionaux : regroupements régionaux sectoriels d'organismes communautaires (TROC, TROVEP), conseils régionaux de développement (CRD), tables sectorielles, conseils régionaux d'économie sociale (CRES), Inter-CDC ;
- Représenter le milieu communautaire dans divers lieux nationaux (par la TNCDC) : Comité aviseur de l'action communautaire autonome, Carrefour québécois de développement local (CQDL), Chantier de l'économie sociale, instances gouvernementales ;
- Faire connaître les CDC comme porte-parole du milieu communautaire sur les enjeux importants de leur territoire.



## Le travail en partenariat

Le travail de concertation des CDC ne se limite pas à leurs membres. Les CDC travaillent régulièrement sur des projets de développement local avec les autres acteurs politiques, institutionnels et socioéconomiques du territoire. Les CDC oeuvrent concrètement sur une diversité de projets, selon les priorités établies par les acteurs concernés.

### ⇒ Des exemples ?

- Contribuer, avec les autres acteurs du milieu, à la mise sur pied de services collectifs (services d'intégration à l'emploi, récupération, annuaires des ressources communautaires, etc.) ;
- Participer activement à diverses tables de concertation locales en fonction de problématiques ponctuelles ou d'enjeux précis (lutte contre la pauvreté, journées d'action contre la violence faite aux femmes, etc.).



## La promotion

Les CDC peuvent organiser des activités de promotion et de visibilité de l'action communautaire, par exemple en produisant des documents promotionnels, en recourant aux médias ou en organisant des journées communautaires.

### ⇒ Des exemples ?

- Concevoir et diffuser des outils de promotion (dépliants promotionnels, pages communautaires dans différents médias écrits, élaboration de sites Internet) ;
- Organiser des activités publiques (Soirées Méritas du communautaire, conférences de presse, activités portes ouvertes, activités d'information auprès des écoles, des mairies ou autres, etc.) ;
- Diffuser des profils socioéconomiques de la contribution des organismes communautaires au développement du milieu ;
- Produire et distribuer des répertoires des ressources communautaires.



## La recherche

Les CDC s'impliquent dans des activités de recherche, la majorité ayant déjà produit une étude d'impact social et économique du mouvement communautaire à l'échelle de son territoire.

### ⇒ Des exemples ?

- Déterminer les priorités en termes de recherche et de recherche-action ;
- Établir le sujet, les objectifs et la méthodologie de la recherche ;
- Effectuer la recherche ou la confier à d'autres ressources ;
- Piloter des projets de recherche ponctuels sur des problématiques identifiées (impacts de la pauvreté sur le territoire, etc.).



## Le soutien à l'économie sociale et au développement économique communautaire

La plupart des CDC sont reconnues comme ressources techniques en économie sociale. Il s'agit principalement d'un travail d'accompagnement, d'animation, de promotion et d'information sur l'économie sociale. C'est cependant un volet où l'implication des CDC est inégale d'une région à l'autre. Toutefois, les CDC travaillent sur les conditions d'émergence de projets locaux novateurs à saveur tant économique que sociale.

### ⇒ Des exemples ?

- Offrir des services d'accueil et d'accompagnement aux groupes et aux entreprises d'économie sociale ;
- Participer aux comités d'implantation, de financement ou de suivi de projets en économie sociale ;
- Accompagner des groupes et des entreprises d'économie sociale dans leur projet (recherche de financement, étude de besoins...) ;
- Faire de l'animation, de la formation et de la promotion et donner de l'information sur l'économie sociale.

## Section 3 : Le travail « politique »

- **Que faut-il bien comprendre du travail d'une CDC, notamment au niveau de sa coordination et de son conseil d'administration ?**

Le travail dans une CDC est un travail politique. Par « politique », nous ne voulons pas parler de « partisanerie » ou de « magouillage ». Par « politique », nous faisons référence à tous les moyens mis en place pour :

- Négocier avec un et l'autre ;
- Gérer des conflits ou éviter qu'il ne surgissent ;
- Créer les conditions de la coopération.

On peut examiner ce travail à différents niveaux.

### 1

Premièrement, le travail avec les **groupes communautaires** eux-mêmes.

L'un des rôles d'une CDC est de favoriser la concertation entre les organismes. Ceci implique notamment une bonne circulation de l'information et un climat de confiance. Bâtir cette confiance est un travail à long terme qui demande du doigté. Cette tâche appartient autant aux membres en général, au conseil d'administration et à la permanence.

Pour toutes sortes de raisons, les membres de la CDC auront différentes opinions sur l'orientation de la CDC. Ceci est tout à fait normal. La CDC a alors, directement ou indirectement, un rôle de médiation : elle doit du moins créer les conditions de la bonne entente.

De plus, comme conseil d'administration, vous aurez à déterminer les grandes orientations, à faire le suivi du travail de la permanence et à créer les conditions de la confiance. Au C.A., comme à la coordination, vous aurez à naviguer entre les différentes tendances parmi vos membres. Vous devrez notamment consulter les membres sur certains enjeux.

Bref, un travail « politique ».

## 2

Deuxièmement, le travail avec les **personnes et organisations partenaires**.

La CDC a à travailler avec plusieurs autres organisations ou regroupements. Dans les différents projets que la CDC va porter, elle devra : obtenir la bonne information, faire des contacts, obtenir des appuis, négocier avec des bailleurs de fonds, porter des projets, etc.

Cette partie du travail est difficile. La coordination devra notamment connaître les personnes, leurs préjugés, leurs intérêts, les enjeux, les contacts, etc. Elle devra comprendre la culture des différents lieux où elle aura à travailler en partenariat. Il faut que la permanence et le conseil d'administration comprennent bien que ce travail est primordial et même préalable à plusieurs aspects du travail d'une CDC.

Bref, un travail « politique ».

## 3

Troisièmement, le travail avec la **population** au sens large.

Les CDC ne travaillent pas directement (sauf dans des cas rares) auprès de la population. Les CDC travaillent avec les groupes communautaires et les organismes partenaires.

Cependant, la CDC a, potentiellement, à être porteuse d'une vision sociale, d'un projet de société différent. La CDC aura aussi, à certains moments, à mettre un enjeu sur la place publique (promouvoir un projet, dénoncer une décision, interpeller un(e) élu(e), etc.). Il faut donc que la CDC ait une certaine visibilité et crédibilité auprès de la population. C'est un volet du travail des CDC qui est, trop souvent, oublié.

Bref, un travail « politique ».

## 4

Quatrièmement, le travail avec le **mouvement des CDC et la TNCDC**. Le réseau des CDC est un réseau fort et solidaire. Et il doit le demeurer.

Les CDC ont l'obligation de participer activement au sein du regroupement national, la Table nationale des CDC. La TNCDC est un lieu d'échange, de services, mais aussi de décision. La participation est donc primordiale pour la TNCDC comme pour chaque CDC.

Puisque la TNCDC décide d'orientations majeures pour le mouvement des CDC, la contribution des CDC est importante. L'appartenance à la TNCDC vous donne plusieurs droits (information, financement, soutien) mais comporte aussi des obligations (cotisation, participation aux rencontres nationales, partage d'outils).

Bref, un travail « politique ».

## Section 4 : Acteurs et enjeux

- **Quels sont les divers acteurs avec qui la CDC travaille? Quels sont les enjeux qui s'y rattachent ?**

Afin de présenter les acteurs et enjeux, nous allons commencer à faire quelques constats sur l'environnement des CDC. Cet environnement, bien sûr, est construit à la lumière de la mission de la CDC. La mission d'une CDC est d'assurer la participation active du mouvement communautaire au développement socioéconomique de son milieu. On pourrait donc définir l'environnement des CDC autour de trois grandes dimensions de leur travail.

Premièrement, la dimension proprement **communautaire**. Il s'agit ici de tout le champ du travail avec le mouvement communautaire lui-même. Il y a ici un grand nombre d'acteurs. On inclut dans cette dimension : les organismes de base et les regroupements communautaires. C'est la première grande dimension qui détermine l'environnement des CDC.

Deuxièmement, la dimension **économique**. Il s'agit ici de la mission de « développement » de la CDC. Il y a plusieurs acteurs dans le secteur du développement économique. C'est la deuxième grande dimension qui détermine l'environnement des CDC.

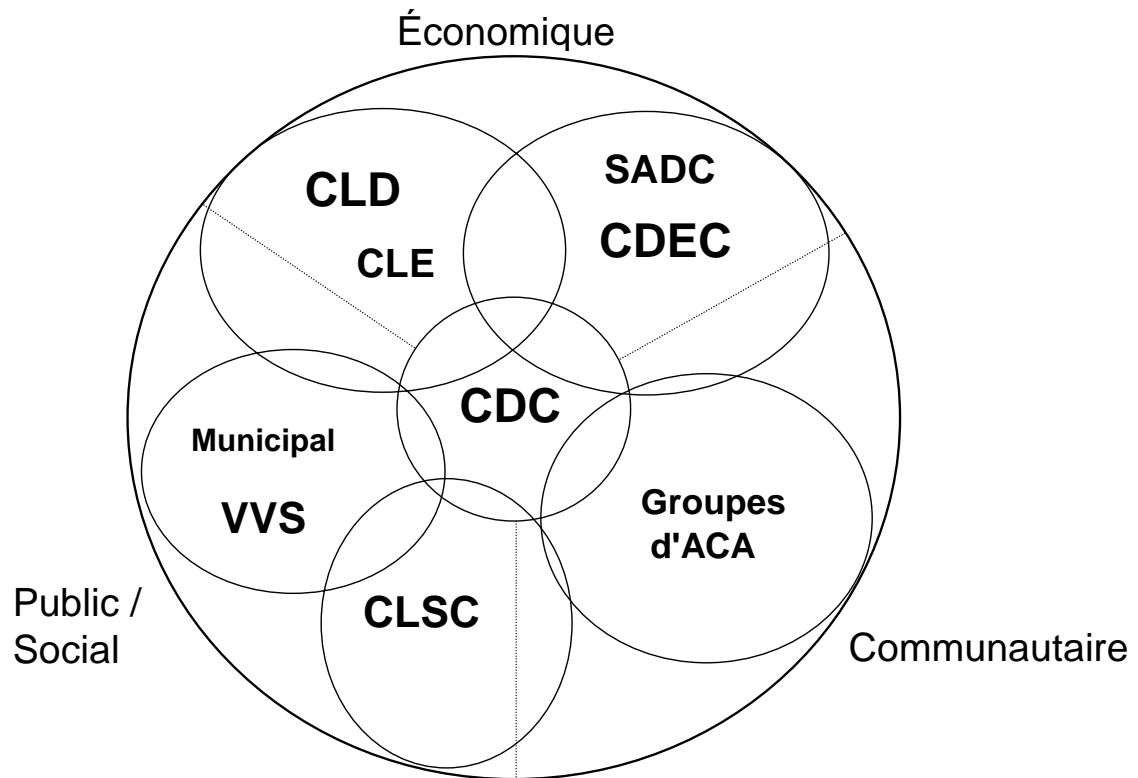
Troisièmement, la dimension **sociale**. Il s'agit ici de la partie de la mission de la CDC qui est plus large. Il s'agit de tout le travail sur les questions de la qualité de vie et du tissu social d'un milieu. Par souci de simplicité, on inclut, dans cette dimension, tout le travail avec les acteurs du système **public** ou parapublic. C'est la troisième grande dimension qui détermine l'environnement des CDC.

Maintenant que l'on situe certaines dimensions dans l'environnement des CDC, on peut examiner quels sont les acteurs et enjeux à trois niveaux différents :

- au niveau local ;
- au niveau régional ;
- au niveau national.

- **Qui sont les acteurs locaux avec qui la CDC travaille ?**

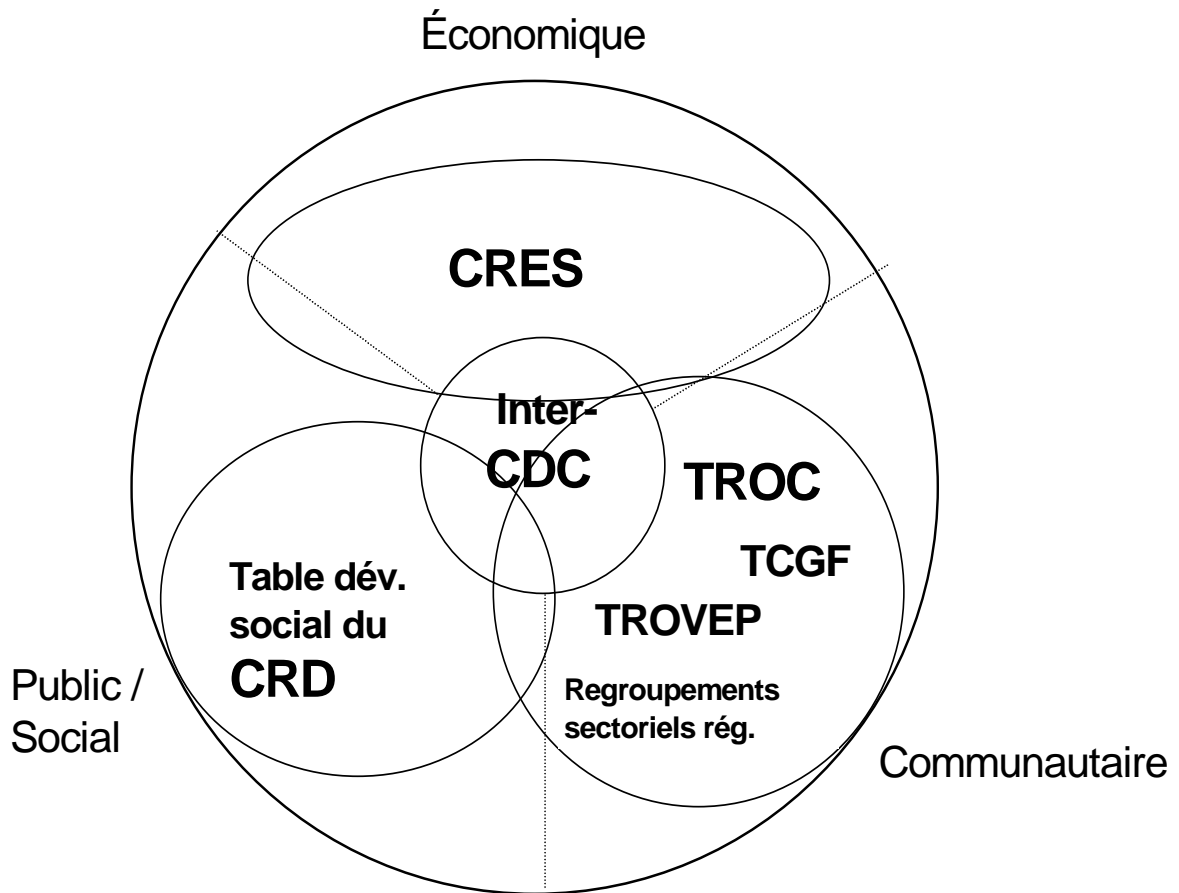
On peut les situer comme suit dans l'environnement des CDC :



- CDC :** Corporation de développement communautaire  
**CLD :** Centre local de développement  
**CLE :** Centre local d'emploi  
**SADC :** Société d'aide au développement des collectivités  
**CDEC :** Corporation de développement économique communautaire  
**Municipal :** Gouvernement municipal  
**VVS :** Villes et Villages en Santé  
**CLSC :** Centre local de services communautaires  
**Groupes d'ACA :** Groupes de base d'action communautaire autonome

- **Qui sont les acteurs régionaux avec qui la CDC travaille ?**

On peut les situer comme suit :



**Inter-CDC** : Regroupement régional des CDC

**CRES** : Comité régional d'économie sociale

**TROC** : Table régionale d'organismes communautaires santé et services sociaux

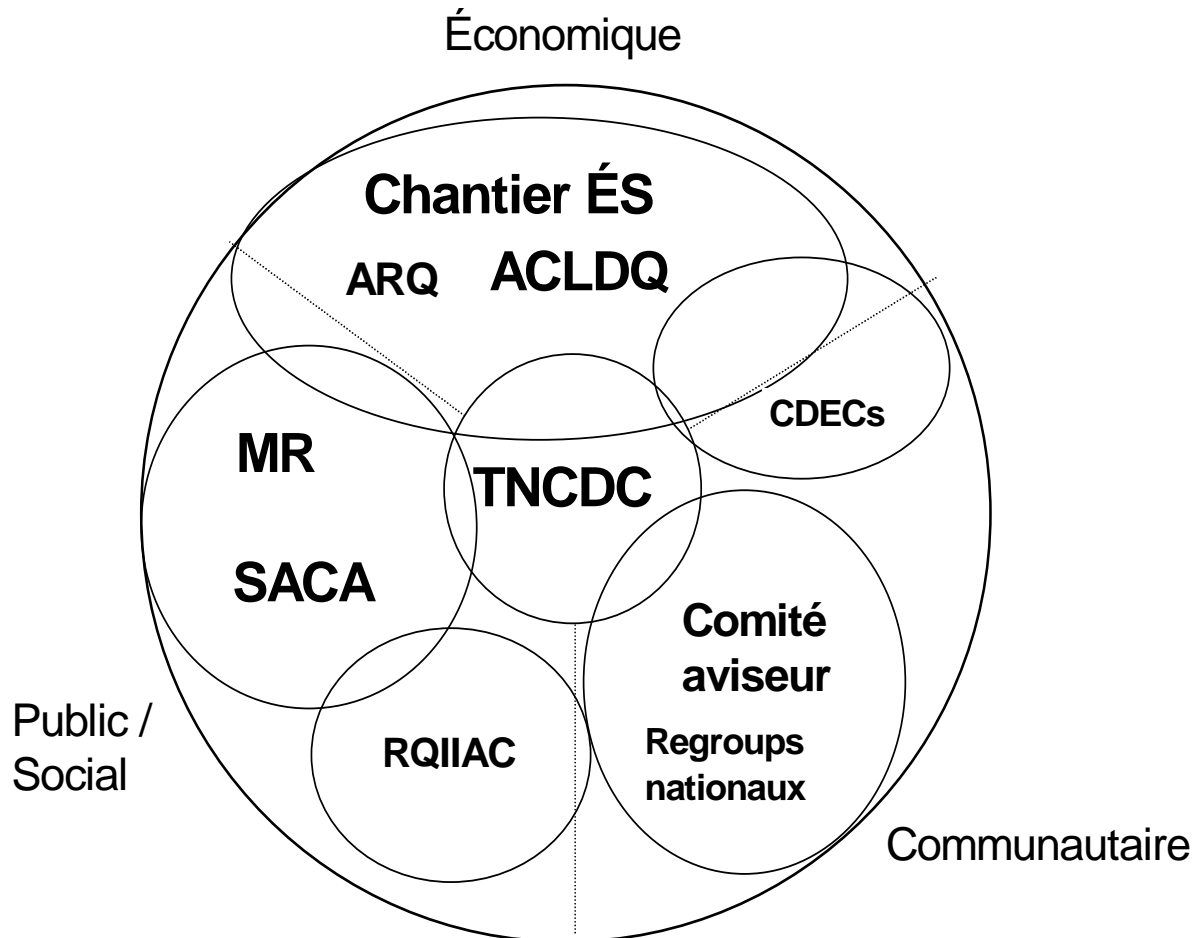
**TROVEP** : Table régionale d'organismes volontaires en éducation populaire

**TCGF** : Table de concertation des groupes de femmes

**CRD** : Conseil régional de développement

- **Qui sont les acteurs nationaux qui ont un impact sur le travail de ma CDC et avec qui la TNCDC travaille ?**

On peut les situer comme suit :



**TNCDC :** Table nationale des Corporations de développement communautaire

**Chantier ÉS:** Chantier de l'économie sociale

**ARQ :** Association des régions du Québec (Association des CRD)

**ACLDQ :** Association des centres locaux de développement du Québec

**CDECs :** Regroupement des CDEC

**MR :** Ministère des Régions

**SACA :** Secrétariat à l'action communautaire autonome

**RQIIAC :** Regroupement québécois des intervenant(e)s en action communautaire en CLSC

## **Section 5 : Autres questions sur le travail quotidien**

- **Quelles sont les qualités qu'on doit rechercher chez une personne à la coordination? Quelles sont les qualités à rechercher ou à acquérir pour une telle personne?**

La TNCDC a produit, il y a quelque temps, un document intitulé « Voir un profil en face! », où nous suggérons aux C.A. de CDC certains critères d'embauche pour une personne à la coordination d'une CDC. Lors d'un prochain processus d'embauche, il serait important d'en demander une copie à la TNCDC.

Voici les éléments soulevés les plus importants.

### **SCOLARITÉ**

- Niveau d'études
- Pertinence
- Formations complémentaires

### **CONNAISSANCES ET EXPÉRIENCES DU MILIEU COMMUNAUTAIRE**

- Fonctionnement / Organisation du milieu communautaire
- Valeurs sociales et communautaires
- Enjeux / Tendances / Débats
- Concertation / Mobilisation

### **CONNAISSANCES ET EXPÉRIENCES DU DÉVELOPPEMENT LOCAL**

- Acteurs et enjeux
- Accompagnement de projets / Recherche / Consultation

## **EXPÉRIENCE EN COORDINATION / GESTION**

- Organisation d'activités
- Gestion de projets
- Connaissance en comptabilité / administration
- Planification stratégique / Plan d'action
- Capacité de travailler avec et sous l'autorité d'un C.A
- Recherche de financement
- Gestion du personnel

## **RELATIONS PUBLIQUES**

- Lobbying / Démarchage
- Communications publiques / Médias
- Présentation personnelle

## **QUALITÉS RECHERCHÉES**

- Capacité rapide d'apprentissage et d'adaptation
- Analyse politique / Capacité de synthèse
- Habiletés interpersonnelles
- Vision sociale / Enjeux sociaux / Valeurs
- Réseaux et contacts
- Créativité / Leadership

## Section 6 : Exercice d'appropriation du *Cadre de référence* et de *Nos affirmations*

Le prochain exercice vise à vous familiariser avec ce qu'est fondamentalement une CDC. En octobre 1993, les CDC de l'époque ont adopté un *Cadre de référence des CDC*. Ce *Cadre de référence* est, en quelque sorte, la Constitution des CDC. En plus de présenter le modèle des CDC, ce *Cadre* était – et est toujours – le pilier sur lequel nous appuyons nos revendications financières auprès de l'État.

Toute CDC doit adopter ce *Cadre de référence* en assemblée générale pour être reconnue par la TNCDC.

En 1999, le C.A. de la TNCDC sentait le besoin de bien situer la place des CDC dans l'ensemble du mouvement communautaire. Leur réflexion a donné naissance au document *Nos Affirmations*, qui se veut un complément au *Cadre de référence*.

Nous vous demandons de bien lire ces deux documents et de répondre, ensuite, aux questions posées, en vous référant aux deux documents en même temps.

Nous suggérons également que les membres de la CDC et du C.A. entreprennent un tel exercice d'appropriation du *Cadre de référence* et des *Affirmations*. Un pareil exercice devrait se produire au moins une fois par année.



## CADRE DE RÉFÉRENCE des Corporations de développement communautaire

Texte officiel adopté par la Table nationale des Corporations de développement communautaire du Québec lors d'une réunion tenue à Jonquière, le 22 octobre 1993.

Une Corporation de développement communautaire est un regroupement d'organisations communautaires, qui oeuvrent dans divers champs d'activités sur un territoire donné, dont la mission est d'assurer la participation active du mouvement populaire et communautaire au développement socio-économique de son milieu.

- Le caractère de **regroupement** mis en pratique dans une corporation de développement communautaire est fondé sur l'autonomie totale de chacun de ses membres et sur l'adhésion volontaire à ses objectifs. Une CDC ne possède pas et ne souhaite pas posséder les pouvoirs hiérarchiques d'une fédération.
- Les **organisations communautaires** qui sont regroupées sont des entités collectives ayant un membership composé majoritairement d'individus et un fonctionnement démocratique. Elles cherchent d'abord à répondre aux besoins identifiés par leurs membres en regroupant des gens autour d'un projet à réaliser. Elles sont constituées à des fins non lucratives ou coopératives. Selon les règlements de régie interne de chaque corporation de développement communautaire, d'autres organismes peuvent y adhérer mais le contrôle absolu de toutes les instances doit demeurer entre les mains des organisations telles que définies.
- Le **caractère multisectoriel** est intrinsèque à la définition d'une corporation de développement communautaire. Un regroupement de diverses organisations oeuvrant dans un même secteur d'activités ne saurait constituer une corporation de développement communautaire.
- Le **territoire** d'une corporation de développement communautaire est un lien géographique précis, délimité selon ses règlements de régie interne, suffisamment

restreint pour permettre un fonctionnement axé sur la démocratie participative et suffisamment large pour éviter une multiplication inefficace des structures. Sauf exception, le territoire d'une corporation de développement communautaire est beaucoup plus petit que celui d'une région administrative et s'apparente souvent au territoire d'un ou plusieurs CLSC et/ou MRC.

- **La notion de développement** suggère une transformation des structures et des systèmes menant à une amélioration de la qualité de vie pour toutes les personnes vivant sur un même territoire. La corporation de développement communautaire préconise une vision globale du développement qui tient simultanément compte du contexte économique, politique, social, culturel et écologique dans lequel les gens vivent. Elle prend pour acquis que ses membres possèdent un objectif de lutte à la pauvreté et une volonté commune de faire face aux problèmes de désintégration économique et sociale de leur milieu.
- **La participation** du mouvement populaire et communautaire sur le territoire d'une corporation de développement communautaire au **développement du milieu** passe par la concertation des groupes qui composent ce mouvement. La consolidation et le développement de ces organisations sont les pierres angulaires des plans d'activités des corporations de développement communautaire dans le but de favoriser la concertation inter-organismes et la participation au développement. Une corporation de développement communautaire est donc une structure d'aide technique, de concertation et de services par et pour les organisations communautaires.
- La participation au développement du milieu nécessite aussi des actions concrètes qui dépassent les préoccupations spécifiques des organisations communautaires membres d'une corporation de développement communautaire, des actions souvent axées sur les besoins de la population en général. Les **stratégies de développement** soutenues par une corporation de développement communautaire ont un fondement de développement endogène, c'est-à-dire qu'elles reposent sur la mise à contribution optimale des ressources du milieu. En conséquence, au niveau économique, une corporation de développement communautaire prône le développement d'une économie sociale. Au niveau environnemental, elle préconise un développement durable et viable. Au niveau social, elle opte pour une intervention qui tient compte de toute la personne et non pas d'un seul problème immédiat et elle favorise une approche communautaire.

- Finalement, la participation au développement du milieu requiert également une **formation continue** et ce, autant au niveau des organisations qui constituent le membership d'une corporation de développement communautaire ainsi que des autres institutions, établissements et organismes sur le territoire et de la population en général. Dans ce sens, une pédagogie adaptée à une pratique et fondée sur l'actualité qu'on appelle «éducation populaire» est proposée comme pilier à l'intervention, un mode d'apprentissage ayant un objectif d'appropriation, qui fait de chaque événement et de chaque activité une démarche d'apprentissage et de réflexion critique.
- Les **valeurs** mises de l'avant par une corporation de développement communautaire comme fondement de tout processus de développement sont celles regroupées communément dans l'expression «justice sociale» : elles incluent l'autonomie, la démocratie, la dignité de la personne humaine, l'équité, la prise en charge et la solidarité. Une corporation de développement communautaire est habitée d'un projet d'une société nouvelle libérée de la pauvreté, du sexisme, du racisme, des logiques technocratiques et des abus de pouvoir avec un refus d'accepter l'accroissement de la consommation comme moteur de l'économie et critère de la qualité de vie.
- Les **services** d'une corporation de développement communautaire sont axés sur des acquis reconnus du mouvement populaire et communautaire, tels le partage de l'information et des outils de travail, la mise en commun de services techniques, l'éducation populaire et le militantisme.
- Les **mandats** que se donne une corporation de développement communautaire varient en fonction des besoins locaux. Une liste d'exemples d'activités concrètes qui traduisent ces mandats se retrouve dans l'annexe suivante. Cette liste n'est, par contre, pas exhaustive.

(Note : nous n'avons pas inclus l'annexe puisqu'elle ressemble aux éléments soulevés dans la section 2 du présent document)



## Nos Affirmations

Dans le contexte actuel – face aux enjeux de la mondialisation, de la redéfinition de l'État national, de la recherche de nouvelles solidarités et de nouvelles solutions aux problèmes – la préoccupation du *développement local* émerge comme une des pistes les plus intéressantes pour l'avenir. Un grand nombre de penseurs, d'auteurs et de gens d'action tournent maintenant le regard vers le développement local.

En ce sens, nous considérons qu'il est essentiel d'opérer un *rééquilibrage* entre les lieux de pouvoir et de décision par le renforcement du *sentiment d'appartenance* à un *territoire* et par des stratégies et des moyens concrets de développement local.

---

En prolongement des énoncés de notre *Cadre de référence*, et

afin que les Corporations de développement communautaire soient reconnues et interpellées comme des lieux privilégiés de participation et de contribution au développement local,

nous voulons affirmer, et réaffirmer, les éléments suivants :

NOUS AFFIRMONS que les Corporations de développement communautaire ont la spécificité d'être, au Québec, des *regroupements multisectoriels locaux d'organismes communautaires*. Les CDC sont *locales* par leurs membres, leurs approches, leurs préoccupations et leur base d'intervention territoriale. Les CDC sont *multisectorielles* par leurs membres venant de *tous* les secteurs de l'action communautaire, par leurs mandats et leurs problématiques.

NOUS AFFIRMONS l'originalité du modèle des Corporations de développement communautaire en tant que regroupement local avec le mandat de favoriser la *participation*

*active* du milieu communautaire au *développement socioéconomique* de son milieu. Les CDC ont donc une mission s'inscrivant en fonction de deux *interfaces* : la première, avec les *organismes communautaires membres* et la seconde, avec le *milieu local*.

NOUS AFFIRMONS que les CDC veulent répondre adéquatement aux *besoins et dynamiques particulières* des milieux dont elles sont issues (dans les villes, les villages ou les quartiers). Les CDC, tout en adoptant un Cadre de référence commun fondant l'unité du mouvement, ne sont pas uniformes et sont le reflet de leur histoire particulière.

NOUS AFFIRMONS et continuons d'affirmer les *valeurs* qui nous tiennent à cœur, qui modèlent notre pensée et qui façonnent nos actions. Ces valeurs, s'articulant autour d'un idéal de *justice sociale*, sont l'autonomie et la dignité des personnes, la démocratie, l'équité, la prise en charge et la solidarité. Les CDC sont habitées d'un projet de société visant à actualiser ces valeurs et à lutter contre la pauvreté et l'exclusion.

NOUS AFFIRMONS que, pour actualiser ces valeurs et remplir adéquatement leurs mandats, les Corporations de développement communautaire visent à investir, comme partie intégrante, les différents *lieux* jugés pertinents, tels les *organisations communautaires*, les projets en *économie sociale*, les *représentations politiques*, etc. Nous réaffirmons également notre volonté de travailler – pour le mieux-être et le développement des collectivités – en *collaboration* et en *partenariat* avec l'ensemble des acteurs politiques et socioéconomiques d'un territoire, dont les autres regroupements communautaires, les municipalités, les conseils de quartier, les municipalités régionales de comté, les centres locaux de développement, les secteurs public et parapublic. Pour nous, complémentarité et partenariat ne doivent pas mener à la sous-traitance mais plutôt à la *coopération* dans un contexte *d'autonomie respective* et de *rapports équitables et réciproques*.

NOUS AFFIRMONS que les Corporations de développement communautaire sont originaires d'une *volonté territoriale* des groupes communautaires de *se regrouper*, de *se concerter*, de *se donner des services communs* et de *partager* ensemble une vision du développement communautaire. La légitimité des CDC, ce sont les groupes de base qui nous la donnent.

NOUS AFFIRMONS l'existence des Corporations de développement communautaire comme offrant un *espace privilégié* de *vie démocratique*, un lieu de *participation* et de *responsabilisation* face au développement du milieu. Les CDC représentent un *lieu d'expression* de la *société civile* par l'engagement concret des citoyennes, des citoyens et des groupes.

NOUS AFFIRMONS que les Corporations de développement communautaire et leurs membres sont des *lieux d'émergence d'actions*, de *propositions* et d'*alternatives* visant la *transformation sociale* de leur milieu de vie. Cette transformation sociale s'opère, selon nous, par : la *participation* active et critique à l'intérieur de lieux de décision, la *contribution* du milieu communautaire aux projets de développement socio-économique, la *mobilisation* des groupes de base, la *concertation* avec les divers partenaires et la *collaboration* en vue de favoriser l'émergence de solutions collectives et solidaires.

NOUS AFFIRMONS que la force d'une Corporation de développement communautaire découle de sa *proximité* avec les *groupes communautaires* de base et avec les *réalités particulières* de son territoire. Les CDC sont *au cœur des réalités quotidiennes* du communautaire et du milieu ; les CDC sont des *acteurs significatifs* dans leur collectivité et représentent un *lieu de convergence* des dynamiques et des préoccupations à *caractère social*, et aussi économique, d'un espace local.

NOUS AFFIRMONS que le réseau des Corporations de développement communautaire est, et continue d'être, dans une phase de *développement*. Le nombre élevé de groupes et de regroupements ayant manifesté un intérêt envers le modèle des CDC, en tant qu'acteur de plus en plus incontournable dans le développement local, témoigne tant de son *originalité* que de sa *pertinence*.

NOUS AFFIRMONS que les Corporations de développement communautaire ont la volonté de poursuivre dans la voie de la *défense des droits* et des *intérêts des organismes communautaires* - et par cela des populations qu'elles desservent - en défendant, entre autres, leurs droits : à l'autonomie, à la reconnaissance, à un financement de base adéquat, récurrent et minimalement triennal, et enfin, à une pleine participation au développement social et économique de leur collectivité.

NOUS AFFIRMONS que, pour ce faire, les Corporations de développement communautaire doivent avoir les *moyens financiers* pour remplir adéquatement leur mission et l'ensemble de leurs mandats. En ce sens, nous revendiquons, pour les CDC, un *financement de base suffisant et récurrent*, sous la forme d'ententes collectives (ou de cadres de financement) avec les bailleurs de fonds nationaux. La contribution des CDC au développement local représente un bien public et commun, contribuant au mieux-être d'un milieu. Les CDC doivent recevoir, à ce titre, une reconnaissance et une contribution financière de la part de l'État. Nous affirmons enfin que, en reconnaissance du travail fait pour le développement solidaire de leur milieu, les CDC doivent également obtenir un financement adéquat du milieu local.

- **Nommez 4 des valeurs qui doivent être portées par une CDC.**

---

---

---

---

- **Ces documents portent une certaine définition une certaine notion de ce qu'est le développement. Nommer trois des idées principales qui sont attachées à cette notion ?**

---

---

---

- **Quand on parle de partenariat, qu'est-ce qu'on entend exactement ? Quelles sont les trois idées principales qui le différencie de la sous-traitance?**

---

---

---

- **Nommez 3 dimensions de la nature multisectorielle des CDC.**

---

---

---

- **Qui identifie-t-on comme les acteurs locaux ? Nommez-en cinq.**

---

---

---

---

---

- **Que dit-on du territoire des CDC?**

---

---

---

- **Y a-t-il des choses qui vous ont surprises, nommez-en trois.**

---

---

---

## Conclusion

Nous espérons que ce document vous donnera une meilleure idée du travail des CDC. Par ailleurs, il est très important de comprendre que les CDC ont, de plus, leurs propres couleurs locales. Ainsi, s'il y a une base commune forte, il y a toujours des particularités locales à respecter. C'est normal et même souhaitable.

Nous espérons que cet outil pourra servir comme base de réflexion et surtout pour l'accueil pour des personnes nouvellement arrivées au conseil d'administration de la CDC.

Un document similaire existe également pour les nouvelles coordonnatrices / nouveaux coordonnateurs. Si vous n'en avez pas de copie, nous écrire par courriel à la TNCDC.

Nous espérons que ce document ne va pas dormir sur des tablettes mais qu'il pourra servir d'outil pour des formations sur la place et les rôles de la CDC.

Nous aimerions aussi avoir directement vos commentaires sur le présent document. Écrivez-nous à :  
[tncdc@tncdc.qc.ca](mailto:tncdc@tncdc.qc.ca)

La Table nationale des Corporations de développement communautaire est là pour faciliter votre travail. Nous vous souhaitons bonne chance.

Encore une fois :

*Bienvenue dans notre beau réseau  
!*